



Communauté d'Agglomération

Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

Décision N° 2025 504

***Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane***

**COLLECTE ET VALORISATION DES DECHETS, ÉQUIPEMENTS
COMMUNAUTAIRES ASSOCIES**

**ENTRETIEN ET REMISE EN ÉTAT DU TÉLÉSCOPE D'UNE CHARGEUSE DE MARQUE
MANITOU - ATTRIBUTION ET SIGNATURE D'UN MARCHÉ SANS PUBLICITÉ NI MISE EN
CONCURRENCE PRÉALABLES**

Considérant que la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane, exerce la compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble de son territoire,

Considérant que dans le cadre de l'exploitation de la déchetterie d'Houdain, la présence d'une chargeuse maniscopique est nécessaire pour pourvoir aux différentes manutentions de déchets.

Considérant que la Communauté d'Agglomération a fait l'acquisition en 2018 d'une chargeuse maniscopique de marque Manitou de type MLAT533145V / No Série: MAN000000E00776012 et qu'il est nécessaire de procéder à l'entretien et la remise en état de son télescope sans lesquels l'engin ne peut être opérationnel.

Considérant qu'en application de l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique, l'offre de la société SOFIMA, ayant son siège social à Haute-Avesnes (62144) 19 rue d'Acq, apparaît pertinente et économiquement avantageuse, pour un montant de 5 572,32 € HT.

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

DÉCIDE d'attribuer un marché ayant pour objet l'entretien et la remise en état du télescope d'une chargeuse maniscopique de marque Manitou à la société SOFIMA, ayant son siège social à Haute-Avesnes (62144) , 19 rue d'Acq, et de le signer pour un montant de 5 572,32 € HT, selon devis ci-annexé.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le **31 JUIL. 2025**

Par délégation du Président
Le Conseiller délégué,

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **31 JUIL. 2025**

Et de la publication le : **31 JUIL. 2025**

Par délégation du Président
Le Conseiller délégué,

GIBSON Pierre-Emmanuel



GIBSON Pierre-Emmanuel



sofima.fr



HAUTE-AVESNES
03 21 21 31 60
arras@sofima.fr

SAV 03 21 21 31 61
PIÈCES 03 21 21 31 69

CAMPHIN-EN-CAREMBAULT
03 21 74 20 20
camphin@sofima.fr

SAV 03 21 74 20 30
PIÈCES 03 21 74 20 20

DUNKERQUE
03 28 24 05 14
dunkerque@sofima.fr

COMPTABILITÉ 03 21 60 15 88

AULNOYE-AYMERIES
03 27 53 28 25
aulnoye@sofima.fr

BOULOGNE-SUR-MER
06 79 92 83 62
boulogne@sofima.fr

LOCATION 03 21 21 31 68

Date	N° Client	N° Devis	Folio
04/03/2025	055780	AR00011995/R	2 / 2

CA BETHUNE BRUAY ARTOIS LYS RO
A l'attention de M David GOLEC
100 AV DE LONDRES - CS 40548
SCE FINANCES - HOTEL COMMUNAUTAIRE
62411 BETHUNE

DEVIS

Qté	Description	PU NET €	MT H.T. €	T
1	FLEXIBLE HYDRAULIQUE	Report	2.862,97	
30h	MAIN D OEUVRE	377,33	377,33	1
	FORFAIT OUTIL DE DIAGNOSTIC	71,00	2.130,00	1
	ECO-PARTICIPATION	40,00	40,00	1
			162,02	1
		Total HT	5.572,32	
		T.V.A.	1.114,46	
		Total TTC	6.686,78	

Règlement: Virement au 30/04/2025

En cas de refus, les frais de nettoyage, de démontage, de remontage en vue de l'établissement du devis et le devis lui-même, ainsi que ceux d'un éventuel gardiennage, pourront être facturés